



**Septembre 2022**

## **Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 de Champagne-Ardenne (France)**

La Commission européenne a officiellement **adopté le programme de développement rural (PDR) de la région de Champagne-Ardenne le 30 octobre 2015**. Le programme élabore la stratégie pour l'utilisation des **542 milliard €** de fonds publics disponibles pour la période 2014-2022 dont environ 329 millions € du budget de l'UE (soit 2,1 % de l'enveloppe octroyée à la France) et 213 millions € de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte du transfert du premier pilier de la PAC en 2021 et en 2022 de 19 millions € et de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) de 26 millions €. La dernière modification du PDR a été adoptée le 31 août 2022.

L'objectif du PDR Champagne-Ardenne est de développer durablement l'économie rurale sur les plans économique, environnemental et énergétique. Le programme soutiendra environ **5 574 projets de modernisation et de développement** touchant autant d'exploitations agricoles. Il visera également **l'installation de jeunes agriculteurs**, par la création ou la transmission de près de **1 497** exploitations.

Environ **12 % de la surface agricole** sera concernée soit par des mesures **agro-environnementales** soit par des mesures de soutien à **l'agriculture biologique**, dont l'ambition est de doubler les surfaces engagées. Des actions de **coopération** (41 projets) et de **formation** (1 600 participants) sont aussi envisagées. La coopération visera notamment le domaine technique avec le développement et le déploiement de nouveaux systèmes de production agricole. Environ **45% de la population rurale bénéficiera de stratégies de développement local**.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28<sup>1</sup> États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2022 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les

---

<sup>1</sup> Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020. Conformément à l'accord de retrait, le soutien au titre du développement rural continue de s'appliquer au Royaume-Uni pendant la période de programmation 2014-2020.

programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2022 la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) (doté de 15,8 milliards d'€) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique, et un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'allocation budgétaire. À ce budget FEADER s'ajoutent 867 millions € de l'EURI.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le PDR Feader de la Champagne-Ardenne relève les défis et les opportunités auxquels les zones rurales en Champagne-Ardenne sont confrontées. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

## 1. Situation et enjeux

Avec une superficie de 25 606 km<sup>2</sup> et une population de 1 335 900 habitants, la région de Champagne-Ardenne (CA) apparaît comme l'une des régions françaises les moins peuplées (19<sup>ème</sup> rang). Sa densité de population est l'une des plus faibles avec 52 habitants/km<sup>2</sup> (18<sup>ème</sup> rang). Le programme couvre l'ensemble des 25 605 km<sup>2</sup> du **territoire** de Champagne-Ardenne, comprenant 1 536 650 hectares de surface agricole utile (SAU), soit plus de 60 % de la surface régionale. La forêt est aussi très présente avec 724 162 hectares de forêts, bois et landes, soit 28,3 % de la surface régionale.

Pour 2014-2020, la région est classée comme région « développée », alors même que le niveau d'activité économique est inégalement réparti. Pour un PIB global moyen égal à 92 (selon l'index du pouvoir d'achat, EU-27 = 100), il chute à 82 en milieu rural et dépasse 104 sur le reste du territoire.

Le dynamisme économique du secteur viticole avec le champagne, patrimoine caractéristique de la Champagne-Ardenne, ne doit pas faire oublier la présence d'un secteur industriel touché à la fois par la mutation des activités traditionnelles et la crise de 2008. L'économie champardennaise est également caractérisée par la disparition des services en zone rurale. Les 532 900 emplois (recensés en 2012) se répartissent ainsi : 6 % pour le primaire (sur presque 25 000 exploitations de 62,5 ha en moyenne), 24 % pour le secondaire et 70 % pour le tertiaire. Dans les zones les plus rurales, le tissu économique repose sur des PME traditionnelles et ne peut suffisamment retenir les jeunes actifs. 15 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et plus de 25 % des jeunes sont au chômage.

La région est divisée en grandes régions naturelles agricoles qui représentent autant de systèmes de production : grandes cultures performantes (80 % de la Surface Agricole Utile (SAU) sont des terres arables), viticulture florissante, polyculture-élevage et élevage en système herbager (en difficulté, 17 % de la SAU sont des prairies). Le maintien de la diversité de ces systèmes d'exploitation, et principalement de **l'élevage**, est un des objectifs de la programmation actuelle. La compétitivité de toutes les exploitations agricoles demeure un enjeu régional important par la dynamique économique que génère l'activité de production en région.

La **gestion de l'eau** est un enjeu majeur en région. La ressource en eau présente une dégradation des masses d'eau liée à des pollutions chimiques notamment diffuses d'origine agricole. Ce point est lié à la composition principalement calcaire de la roche et des aquifères avec un effet mémoire de l'ordre de 25 ans.

## **2. Comment le PDR répond aux enjeux**

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante en termes de poids financier et d'enjeux est la **priorité 4 - Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes (48,7%** de la dotation publique totale); vient ensuite **la priorité 2 – Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles (25,3 %** de la dotation publique totale).

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

### Transfert de connaissances et innovation

Afin de favoriser le transfert de connaissances, le PDR soutiendra des actions de formation (1 600 participants), de démonstration et d'information ainsi que 41 projets de coopération dans différents domaines.

### Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

En réponse aux besoins d'investissement des exploitations, le programme soutiendra des projets de modernisation et de développement des exploitations agricoles.

Ainsi environ 5 574 exploitations agricoles, représentant près de 22,6 % de l'ensemble des exploitations, bénéficieront d'un accompagnement.

Le programme encouragera également l'installation de jeunes agriculteurs avec l'objectif d'atteindre près de 1 497 exploitations créées ou reprises par de jeunes agriculteurs.

### Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Le PDR contribuera à mobiliser plus de 77 millions d'euros d'investissements au cours de la période de programmation pour promouvoir les activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles (vente directe...) et les entreprises agroalimentaires.

Ainsi, afin de soutenir le développement économique des entreprises et des filières agroalimentaires, le programme accompagnera 182 projets d'investissements nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de ces entreprises.

### Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ainsi que les mesures relatives à l'agriculture biologique sont deux des principaux outils pour promouvoir l'évolution des pratiques agricoles (153 millions d'euros de fonds publics). Le PDR permettra la conversion et le maintien de l'agriculture biologique sur 32 000 ha et les MAEC couvriront 194 000 ha. Au total, le PDR permettra d'atteindre 12 % de la SAU sous contrat de gestion pour la biodiversité et les paysages, 11 % pour la gestion de l'eau, et 4 % pour la gestion des sols et la prévention de l'érosion.

### Efficacité des ressources, énergies renouvelables et protection du climat

Le PDR interviendra au sein de cette priorité d'intervention en faveur de l'amélioration de l'utilisation de la ressource en bois, du développement des unités de méthanisation agricole et du stockage du carbone.

Le programme soutiendra, dans le respect de la ressource en énergie renouvelable, des investissements favorisant la production et la valorisation de méthane. Ainsi 9 projets bénéficieront d'un accompagnement sur ce type de soutien.

Enfin, le programme soutiendra des opérations contribuant au stockage du carbone dans les espaces agricoles et forestiers. Ce sont ainsi environ 24 millions d'euros de fonds publics qui sont réservés à ces investissements en forêt.

Au total, les aides aux investissements dans les exploitations agricoles et le soutien aux changements de pratiques ont des conséquences bénéfiques sur la préservation des ressources naturelles puisqu'elles visent, au-delà de la compétitivité économique, la performance environnementale.

### Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Environ 12 % des ressources du programme seront utilisées pour cette priorité d'intervention avec l'objectif de couvrir 600 000 habitants. Il s'agit de soutenir le développement et le maintien des services et des infrastructures améliorées, dans le cadre notamment des projets issus des stratégies locales de développement Leader. A ce titre, le Conseil Régional a mis en place un accompagnement à l'élaboration de leur candidature à la contractualisation « Groupes d'Action Locale », favorisant ainsi la cohérence de la démarche Leader à l'échelle de l'ensemble du territoire régional.

L'objectif est de soutenir, à *minima*, 15 stratégies de développement local portées par des groupes d'action locale.

Les quatre mesures les plus importantes du programme sont les suivantes (entre parenthèses la proportion de l'enveloppe financière totale) :

- Mesure M04 (investissements) : 136 523 102 € (25 %)
- Mesure M13 (ICHN) : 103 099 656 € (19 %)
- Mesure M10 (agri-environnement-climat) : 82 202 206 € (15 %)
- Mesure M11 (agriculture biologique) : 71 304 456 € (13 %).

# Annexe 1 : distribution indicative des ressources du PDR Champagne-Ardenne et indicateurs cibles

Target	Measure	Indicative public support	%
<b>P1: Fostering knowledge transfer and innovation in agriculture, forestry and rural areas</b>		<b>0.00</b>	
<b>1A Innovation, cooperation, knowledge</b>		<b>0.00</b>	
T1: percentage of expenditure under Articles 14, 15 and 35 of Regulation (EU) No 1305/2013 in relation to the total expenditure for the RDP (focus area 1A)	4.15 M01 Knowledge	0.00	
	M16 Cooperation	0.00	
<b>1B Research &amp; innovation</b>		<b>0.00</b>	
T2: Total number of cooperation operations supported under the cooperation measure (Article 35 of Regulation (EU) No 1305/2013) (groups, networks/clusters, pilot projects...) (focus area 1B)	41.00 M16 Cooperation	0.00	
<b>1C Lifelong learning and vocational training</b>		<b>0.00</b>	
T3: Total number of participants trained under Article 14 of Regulation (EU) No 1305/2013 (focus area 1C)	1,600.00 M01 Knowledge	0.00	
<b>P2: Enhancing farm viability and competitiveness of all types of agriculture in all regions and promoting innovative farm technologies and the sustainable management of forests</b>		<b>137,229,657.00</b>	<b>25.30%</b>
<b>2A Farm performance</b>		<b>Total: 2A</b>	<b>104,112,016.00</b>
T4: percentage of agricultural holdings with RDP support for investments in restructuring or modernisation (focus area 2A)	22.66 M01 Knowledge	727,914.00	0.13%
Total investment € (public + private)	134,360,932.00 M04 Physical Investment	97,696,714.00	18.01%
Nr of holdings supported for investment in agricultural holdings (4.1)	5,574.00 M16 Cooperation	5,687,388.00	1.05%
<b>2B New farmers</b>		<b>Total: 2B</b>	<b>33,117,641.00</b>
T5: percentage of agricultural holdings with RDP supported business development plan/investments for young farmers (focus area 2B)	6.09 M06 Farm and business development	33,117,641.00	6.11%
Total investment € (public + private)	78,839,298.00		
Nr of beneficiaries (holdings) receiving start up aid young farmers (6.1)	1,497.00		
<b>P3: Promoting food chain organisation, including processing and marketing of agricultural products, animal welfare and risk management in agriculture</b>		<b>26,582,447.00</b>	<b>4.90%</b>
<b>3A Competitiveness of producers</b>		<b>Total: 3A</b>	<b>26,582,447.00</b>
T25: Investissement total (privé et public) en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en exploitation agricole et en industrie agro-alimentaire	77,353,224.00 M04 Physical Investment	26,582,447.00	4.90%
Total investment € (public + private)	77,353,224.00		
Nr of operations supported for investment (e.g. in agricultural holdings, in processing and marketing of ag. products) (4.1 and 4.2)	182.00		
	<b>Total: 3B</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>
	M05 Restoring agricultural potential	0.00	0.00%
<b>P4: Restoring, preserving and enhancing ecosystems related to agriculture and forestry</b>		<b>264,458,771.00</b>	<b>48.76%</b>
<b>4A Biodiversity, HNV and landscapes</b>		<b>Total: P4</b>	<b>264,458,771.00</b>
T8: percentage of forest/other wooded area under management contracts supporting biodiversity (focus area 4A)	1.10 M04 Physical Investment	5,361,080.00	0.99%
T9: percentage of agricultural land under management contracts supporting biodiversity and/or landscapes (focus area 4A)	12.27 M07 Basic services	377,358.00	0.07%
<b>4B Water management</b>		M08 Forest	498,877.00
T10: percentage of agricultural land under management contracts to improve water management (focus area 4B)	11.00 M10 Agri-environment-climate	82,202,206.00	15.16%
<b>4C Soil management</b>		M11 Organic Farming	71,304,456.00
T12: percentage of agricultural land under management contracts to improve soil management and/or prevent soil erosion (focus area 4C)	4.67 M12 NAT 2000 & WFD	0.00	0.00%
<b>P4 All Focus Areas</b>		M13 Areas with natural constraints	103,099,656.00
Total investment € (public + private)	6,092,136.00 M16 Cooperation	1,615,138.00	0.30%
Area (ha) under agri-environment-climate (10.1)	194,702.00		
Area (ha) - conversion to organic farming (11.1)	22,835.00		
Area (ha) - maintenance of organic farming (11.2)	9,312.00		
<b>P5: Promoting resource efficiency and supporting the shift towards a low carbon and climate resilient economy in agriculture, food and forestry sectors</b>		<b>34,514,574.00</b>	<b>6.36%</b>
<b>5C Renewable energy</b>		<b>Total: 5C</b>	<b>10,510,695.00</b>
T16: Total investment in renewable energy production (€) (focus area 5C)	20,894,719.00 M04 Physical Investment	6,882,861.00	1.27%
Total investment € (public + private)	20,894,719.00 M06 Farm and business development	3,627,834.00	0.67%
Nr of beneficiaries (holdings) receiving start up aid/support for investment in non-agric activities in rural areas (6.2 and 6.4)	9.00		
<b>5E Carbon conservation / sequestration</b>		<b>Total: 5E</b>	<b>24,003,879.00</b>
T19: percentage of agricultural and forest land under management contracts contributing to carbon sequestration and conservation (focus area 5E)	0.88 M01 Knowledge	354,752.00	0.07%
	M08 Forest	9,549,498.00	1.76%
	M16 Cooperation	14,099,629.00	2.60%
<b>P6: Promoting social inclusion, poverty reduction and economic development in rural areas</b>		<b>66,686,860.00</b>	<b>12.30%</b>
<b>6B Local development</b>		<b>Total: 6B</b>	<b>66,686,860.00</b>
T21: percentage of rural population covered by local development strategies (focus area 6B)	45.01 M07 Basic services	27,945,293.00	5.15%
T22: percentage of rural population benefiting from improved services/infrastructures (focus area 6B)	15.00 M19 LEADER and CLLD	38,741,567.00	7.14%
T23: Jobs created in supported projects (Leader) (focus area 6B)	75.00		
Population benefiting from improved services/infrastructures (7.1; 7.2; 7.4; 7.5.;7.6; 7.7)	400,000.00		
Population covered by LAG	600,000.00		
Number of LAGs selected	15.00		
<b>M20 TA</b>		<b>12,890,543.39</b>	<b>2.38%</b>
		<b>12,890,543.39</b>	<b>2.38%</b>
<b>Total public expenditure</b>		<b>542,362,852.39</b>	<b>100.00%</b>